

# SOCIETE AVICOLE DU ROUERQUE

## BARAQUEVILLE

Afin de maintenir les rencontres entre éleveurs, ainsi que les activités liées à l'aviculture

Nous avons pris la décision de maintenir notre exposition annuelle à la date du 18 et 19 février 2023

Espace Raymond Lacombe à Baraqueville

### EXPOSITION PIGEONS

- Championnat USASO pigeons de forme Français
- Championnat régional USASO pigeons cravatés, structure et orientaux
- Challenge Jean-Marc BALLAT au meilleur SOTTOBANCA
- Championnat REGION 13 du TEXAN

### EXPOSITION LAPINS (en partenariat avec le Lapin Club du Sud-ouest)

- Championnat de France du LAPIN LIEVRE
- TOURNOI des élevages classés du Lapin Club de France – exposition en parquets de 4
- Partenaire de la course aux points du Lapin Club de France
- Prix du lapin club du Sud-ouest 2022
- Prix du conseil départemental au meilleur Lapin

### EXPOSITION VOLAILLES (sous réserve de la réglementation grippe aviaire)

- Championnat régional WYANDOTTE
- Championnat régional SUSSEX
- Régional USASO Volailles naines

DROITS D'INSCRIPTIONS	
-----------------------	--

Les 12 premières unités	3.50 euros
Les unités suivantes :	1.50 €
Participation aux frais et palmarès	5.00 €

Les droits d'inscription seront envoyés accompagnés des certificats de vaccination au plus tard

Le 15 janvier 2023, règlement libellé à l'ordre de la S.A.R. Les engagements non accompagnés du règlement ne seront pas pris en compte

à adresser à Mlle ELISE BLANC. La Trainerie 12160 MOYRAZES  
06 74 10 41 81

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES LA DATE DU 15 JANVIER 2023 (cachet de la poste faisant foi)

Les ventes devront être déclarées impérativement à l'inscription ; la société les majorera de 20 % ; La société avicole ne sera pas responsable des erreurs si les ventes ne sont pas faites à l'engagement,

**Les retraits de vente ne seront pas acceptés après jugement**

**. (En ce qui concerne les lapins le tatouage est obligatoire dans les deux oreilles) et devra être mentionné sur la feuille de mise en cage**

## PROGRAMME DE L'EXPOSITION

Mardi 14 février : Transport du matériel

Mercredi 15 février: Montage des cages à partir de 9 heures pour les adhérents de la S.A.R. et de 3A

**Jeudi 16 février: Réception des animaux et mise en cage Espace Raymond Lacombe de 9 h à 18 h**

Vendredi 17 février : Jugement, l'entrée des exposants est formellement interdite.  
Les notes des juges sont sans appel, elles seront indiquées sur les  
fiches individuelles agrafées aux cages

Samedi 18 février : Ouverture au public de 9 h à 19h, inauguration en présence des officiels à 11 h

Dimanche 19 février : Ouverture au public de 9 h à 17 h 30  
Remise des récompenses à 16 h 30  
Retrait des animaux à partir de 17 h 30

## RECOMPENSES

Récompenses conformes aux articles 4 et 5 du règlement de L'USASO

Les **grands prix d'élevage** seront récompensés par la S.A.R.

Seront également décernés :

Le Prix de la Mairie de Baraqueville récompensera les plus jeunes éleveurs (indiquer la date de naissance)

## CHAMPIONNATS

Pour les championnats, seul le règlement des clubs concernés sera appliqué.

Le présent règlement est un complément du règlement général des expositions régit par la S.C.A.F. et L'USASO, consultable sur site : <http://s.c.a.f.free.fr> et <http://usaso.fr>

Tous les exposants par le fait de leur demande d'admission à l'exposition déclarent adhérer au présent règlement et s'engagent à s'y conformer.

La réalisation de l'exposition entraînant des frais importants, la S.A.R. a décidé qu'en cas de grève, ou de mauvaises conditions climatiques, ou de tout autre fait de force majeure Les frais d'engagement ne seraient en aucun cas remboursés.

**Important : dans le cas d'un nombre insuffisant d'animaux engagés à la date du 20 janvier 2023 la société Avicole du Rouergue se réserve le droit d'annuler l'exposition ; ainsi que dans le cas de la réglementation concernant la grippe aviaire**

**Dans les deux cas il ne sera retenu aucun frais aux éleveurs**